

Conseil consultatif

Candidats aux élections

2025-2028



آي كوم دبي
ICOM Dubai
2025

ICOM international
council
of museums

Conseil consultatif de l'ICOM

Élections 2025-2028

Conformément à l'article 12, section 1 des Statuts, « Le conseil consultatif est l'organe consultatif de l'ICOM. Il se compose des président(e)s (ou de leurs représentants désignés) des comités nationaux et internationaux, des alliances régionales et des organisations affiliées. »

Conformément à l'article 13, section 1 des Statuts, « Les comités nationaux et internationaux se réunissent lors des réunions séparées des comités nationaux et internationaux, respectivement. Ces réunions sont préparées, convoquées et présidées par les porte-parole des comités nationaux et internationaux et ont pour but, entre autres, de préparer les recommandations à soumettre au conseil consultatif et de traiter toutes les questions spécifiques à chaque entité. »

Les élections du/de la Président(e) et Vice-président(e) du Conseil consultatif de l'ICOM et des porte-parole des comités nationaux et internationaux pour la période 2025-2028 se tiendront lors de la **27^{ème} Conférence générale de l'ICOM** à Dubaï, en novembre 2025.

Les résultats des élections du/de la Président(e) et Vice-président(e) seront annoncés lors de la 99^{ème} session du Conseil consultatif, le **11 novembre 2025**, à Dubaï (EAU).

Les résultats des élections des porte-parole des comités nationaux et internationaux seront annoncés lors des réunions séparées, le **11 novembre 2025**, à Dubaï (EAU).

Candidats aux élections du Conseil consultatif (2025-2028):

POSTE DE PRÉSIDENT

Ophelia Leon, ICOM Royaume-Uni

Yvonne Ploum, ICOM Pays-Bas

POSTE DE PORTE-PAROLE DES COMITÉS INTERNATIONAUX

Nana Meparishvili, ICOM Géorgie

POSTE DE VICE-PRÉSIDENT

Linda Apiyo Mboya, ICOM Kenya

Eunice Báez, ICOM Costa Rica

POSTE DE PORTE-PAROLE DES COMITÉS NATIONAUX

Sabari Christian Dao, ICOM Burkina Faso

Emmanuel Hamatwi, ICOM Zambia



Ophelia Leon

ICOM Royaume-Uni

Nommée par ICOM Royaume-Uni et ICMEMORHI

Nos vies et nos musées font partie d'un tout mondial constitué de l'unicité de nos pays respectifs. Quelle que soit la diversité de nos musées et de leurs publics, nous avons en commun l'apprentissage et les progrès que nous faisons en communiquant les uns avec les autres.

Mes années d'expérience et de collaborations à l'ICOM, et parler ses 3 langues officielles, ont renforcé ma capacité de communiquer et de me lier avec des membres du monde entier. À une époque où la désinformation pullule et où les différends sont résolus par la force, les musées demeurent des institutions de confiance. Ma vision de l'ICOM est d'une unité dans la diversité, faisant face aux défis de la durabilité avec créativité, aidant les membres à passer outre les barrières sociales, mettant la culture et l'éducation au service de la paix et de leurs communautés.

Mon programme pour les réunions du Conseil consultatif est fondé sur la transparence et la responsabilisation, permettre aux participants non seulement d'exprimer leurs idées, mais aussi d'avoir un moyen de les appliquer. Plutôt que des sessions à sens unique, où les participants émettent des recommandations et en restent là, je compte encourager le dialogue et les échanges, pour affiner, combiner, et concrétiser les recommandations en réformes spécifiques et applicables, plutôt que des déclarations d'intentions en l'air. Avec le Vice-Président, nous pourrions parvenir à des consensus, accordant à nos idées de nombreux défenseurs.

FONCTIONS

- ◆ Conservatrice,
- ◆ Éditrice (depuis 1985)

Sur plus de 30 ans de carrière d'historienne de l'art, conservatrice et éditrice, j'ai vécu, travaillé, organisé des expositions et des conférences, et créé des contenus éducatifs dans des musées, des écoles et des centres culturels à New York, Los Angeles, Paris, Dublin, Berlin, Madrid et au Royaume-Uni, faisant ma spécialité de rendre l'histoire pertinente aujourd'hui et de faciliter le dialogue interculturel à travers les arts.

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Trésorière et Présidente, ICMEMO/ICMEMORHI
- ◆ Membre, FIREC
- ◆ Membre, Groupe de travail sur le futur des comités internationaux (ICWG)

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Historienne de l'art
- ◆ Éducatrice



Yvonne Ploum

ICOM Pays-Bas

Nommée par ICOM Pays-Bas et ICAMT

Ce fut un plaisir de représenter nos comités internationaux en tant que porte-parole. C'était un privilège d'intégrer l'éclairage des CI à la stratégie de l'ICOM, et vice-versa. Ce faisant, collaborer avec la porte-parole des CN a également élargi ma perspective sur les besoins et les priorités des CN.

Maintenant que s'achèvent mes deux mandats de porte-parole, je serais honorée de continuer à servir l'ICOM et les membres – des CI comme des CN – en tant que Présidente du Conseil consultatif. Organe décisionnel de première importance de l'ICOM, le Conseil consultatif rassemble plus de 200 fervents professionnels des musées représentant notre réseau de 60 000 membres à travers le monde. C'est selon moi l'instance qui a le plus d'impact pour façonner la mission, les valeurs, les priorités, et l'avenir de l'ICOM.

Si l'on me confie ce rôle, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour développer les potentiels au sein du Conseil et accentuer sa fonction consultative, sollicitée et, (encore mieux), spontanée, en étroite collaboration avec les deux Porte-paroles, le Vice-Président, et la gouvernance de l'ICOM.

Je considère qu'être membre ex officio du CA est une responsabilité particulière – elle raccorde les intérêts de la gouvernance de l'ICOM avec ses membres. C'est avec cet accord que nous pouvons véritablement accomplir les ambitions du Plan stratégique de l'ICOM et tirer le meilleur parti des capacités uniques et de l'impact mondial de l'organisation pour le bien de la société.

FONCTIONS

- ◆ Historienne de l'art
- ◆ Formatrice néerlandaise
- ◆ Conservatrice indépendante
- ◆ Auteure
- ◆ Directrice de funérailles à la demande
- ◆ Directrice de l'Académie néerlandaise du patrimoine, institut de formation des professionnels du patrimoine (depuis 2018)
- ◆ Présidente du conseil d'administration, musée de voisinage Soesterkwartier (depuis 2020)
- ◆ Présidente, fondation Nuit de la littérature (depuis 2023)
- ◆ Directrice, musée Oud Amelisweerd (2014-2018)
- ◆ Directrice, musée Armando (1998-2014)

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Porte-parole, Comités internationaux (depuis 2022)
- ◆ Membre du conseil d'administration, CI Demhi& (depuis 2022)
- ◆ Présidente, CI Demhi& (2020-2022), Vice-Présidente, CI Demhi& (2017-2020)

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ InHolland Université des Sciences Appliquées, Bachelor Histoire de l'art
- ◆ HAN, Université des Sciences Appliquées, formation de néerlandais



Linda Apiyo Mboya

ICOM Kenya

En tant que membre du Conseil consultatif, mes principaux objectifs seraient d'offrir à la gouvernance de l'ICOM les conseils, lumières et perspectives issus de mon expertise. Je compte contribuer au succès de l'organisation et apportant des connaissances spécialisées et en aidant l'ICOM à prendre des décisions éclairées.

Je m'engage à procurer expertise et conseils en partageant mes connaissances et mon expérience dans des domaines spécifiques pour aider l'ICOM à résoudre des problèmes ou explorer des opportunités.

Je m'engage à soumettre des commentaires constructifs et des recommandations sur des initiatives et décisions stratégiques. J'apporterai un éclairage spécifique sur des questions de réglementation, de droit ou de technologie le cas échéant.

Je m'engage à promouvoir la mission et la vision de l'ICOM auprès d'un public plus large et à contribuer à la réputation et à l'image globales de l'ICOM.

Je m'engage à aider l'ICOM à établir de plus solides relations avec les principales parties prenantes, notamment les CN et CI.

Grâce à ce poste, je m'engage à étoffer mes propres savoir-faire et connaissances en participant aux activités du Conseil consultatif, développer mon réseau au sein de l'organisation et acquérir une précieuse expérience pouvant profiter tant à moi qu'à tous les membres de l'ICOM.

FONCTIONS

Musées nationaux du Kenya :

- ◆ Responsable des Relations publiques et du Marketing (1999-2007)

- ◆ Conseillère personnelle et Conservatrice en chef auprès du PDG (2007-2014)

- ◆ Point focal national pour le Rapport périodique sur le patrimoine mondial (2010) ;

- ◆ Directrice de la communication (2014-2017) Gouvernement du comté de Lamu

- ◆ Coordinatrice des subventions (depuis 2018), Conseil d'administration du Dépôt et de la Recherche nationaux aux Musées nationaux du Kenya.

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Présidente, ICOM Kenya (2020-2025)
- ◆ Secrétaire, ICOM Kenya (2014-2019)
- ◆ Membre de l'ICOM (depuis 2000)
- ◆ Membre, ICR et COMCOL

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Études de troisième cycle en Muséologie et Études du patrimoine à l'université du Cap et l'université du Cap-Occidental, Afrique du Sud (2005)
- ◆ Licence de Commerce (1997), université Dr. Ambedkar, Aurangabad, Inde



Eunice Báez

ICOM Costa Rica

Mes responsabilités en tant que vice-présidente du Conseil consultatif de l'ICOM ces deux dernières années m'ont permis de réaffirmer son essence : exprimer les voix de l'ICOM venues du monde entier. En cette époque complexe, nous devons transmuter l'inquiétude en action et générer des espaces sûrs afin de questionner, innover et évoluer de façon collective.

Mes objectifs sont :

- Renforcer notre pouvoir de direction au niveau mondial : convertir notre diversité en force qui impose l'ICOM comme le modèle du secteur muséal au niveau international ;
- Favoriser la collaboration transformatrice : consolider les réseaux en introduisant des espaces sûrs qui permettent l'analyse et la sensibilisation face aux défis actuels ;
- encourager une gouvernance agile : poursuivre le travail de transparence et de communication entre le Conseil consultatif, le Conseil d'administration, le Secrétariat et les membres ;
- Encourager la représentation active : amplifier les voix multiples aux côtés de la présidence du Conseil ;
- Engager des actions urgentes : donner la priorité au développement durable, œuvrer en faveur de la paix, de la crise climatique, de la numérisation et de la décolonisation, en laissant s'exprimer les voix qui, au cours de l'histoire, ont été réduites au silence.

Je travaillerai inlassablement pour que l'ICOM donne l'exemple en matière de normes éthiques mais également en tant qu'agent du changement social : il se doit d'être un allié indispensable pour mener à bien des transformations complexes. Ensemble nous consoliderons des espaces de co-création ; nous dirigerons le dialogue axé sur notre futur, afin d'amener un changement positif et promouvoir la paix depuis la culture.

FONCTIONS

- ◆ Consultante en communication culturelle stratégique, spécialisée dans les musées et le patrimoine
- ◆ Consultante en communication publique, UNESCO, bureau régional de San José
- ◆ Coprésidente du Musée de l'identité et des fiertés (MIO)
- ◆ Consultante pour l'ICCROM
- ◆ Chargée de communication à l'Université pour la paix (Costa Rica)
- ◆ Membre du conseil d'administration du Museo de Arte Costarricense
- ◆ Consultante pour l'Institut interaméricain des droits de l'homme
- ◆ Chargée de communication du Museo de Arte y Diseño Contemporaneo (MADC) et productrice audiovisuelle auprès de l'Assemblée législative du Costa Rica

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Membre de l'ICOM depuis 2015
- ◆ Membre du Conseil d'administration d'ICOM Costa Rica depuis 2017 ; vice-présidente (2018-2019) et présidente (2019-présent)
- ◆ Membre du Comité de pilotage de l'examen externe pour la gouvernance de l'ICOM depuis 2021
- ◆ Vice-présidente du Conseil consultatif de l'ICOM depuis 2023
- ◆ Participation dans des conférences de l'ICOM COMMS et ICOM COMCOL

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Master en Patrimoine mondial et Projets culturels pour le développement, Université de Turin
- ◆ Formation universitaire en production audiovisuelle, journalisme et gestion des médias



Nana Meparishvili

ICOM Géorgie

FONCTIONS

- ◆ Représentante de l'EMA (European Museum Academy) en Géorgie (depuis 2019)
- ◆ Membre, AEOM (Association des musées de plein air européens) (depuis 2015)
- ◆ Conférencière invitée dans 2 universités de Géorgie (université d'État Ilia et université du Caucase) (depuis 2012)
- ◆ Consultante du Directeur général, Musée en plein air de Tbilissi, Musée national de Géorgie (2010-2016)

Ayant exercé deux mandats de présidence d'un comité international, je comprends les défis, les besoins, et les aspirations qui se posent aux présidents de CI. En tant que porte-parole, je puiserai dans cette expérience pour représenter notre voix collective avec empathie, clarté, et détermination.

Mon principal objectif est d'aider à renforcer la communication entre les comités internationaux, le conseil d'administration de l'ICOM, et la gouvernance, m'assurant que les CI non seulement se font entendre mais aussi aident à mettre en œuvre le Plan stratégique de l'ICOM et à façonner l'avenir de l'organisation. J'assumerai le rôle de principal point de contact entre le Conseil consultatif et les présidents de CI, clarifiant les directives de l'ICOM, soutenant les initiatives conjointes, encourageant la coopération entre les comités, et préconisant un meilleur accès aux ressources et à la prise de décisions.

J'ai également hâte de travailler en étroite collaboration avec le porte-parole des comités nationaux sur les priorités partagées, en facilitant le dialogue et les projets communs.

Je vois ce rôle comme un moyen de renforcer la solidarité entre les CI, cultiver la transparence, et célébrer la diversité d'expertises au sein de notre réseau. Tous ensemble, nous pouvons amplifier notre impact collectif et positionner les comités internationaux au cœur de la mission de l'ICOM dans un monde en rapide mutation.

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Actuellement: Présidente, ICAMT, (depuis 2019)
- ◆ Actuellement: membre du comité de rédaction, *Museum International*
- ◆ Actuellement: membre, ICOM-ICWG (Groupe de travail sur le futur des comités internationaux)
- ◆ Secrétaire, ICAMT (2016-2019)
- ◆ Membre du CA, ICAMT (2013-2016)
- ◆ Membre du CA, ICOM Géorgie (2019-2022)

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Doctorante en Arts, université d'État I. Javakhishvili, Tbilissi, faculté de sciences humaines, sujet de thèse : « Gestion du patrimoine culturel dans les musées de plein air »
- ◆ Master d'Architecture, Université technique géorgienne



Sabari Christian Dao

ICOM Burkina Faso

Si je suis élu Porte-parole des Comités nationaux, mon mandat sera dédié à amplifier la voix des membres de l'ICOM et à renforcer notre réseau mondial. Mes objectifs principaux sont :

- 1. Représentation et Défense : Porter efficacement les préoccupations, les succès et les propositions des Comités Nationaux auprès du Conseil Consultatif et des instances dirigeantes de l'ICOM. Mon expérience en communication et marketing sera un atout pour articuler des messages clairs et percutants.*
- 2. Coordination et Synergie : Faciliter les échanges et la collaboration entre les Comités Nationaux, en s'appuyant sur mon leadership au sein de l'ICOM Burkina Faso et ma participation active à ICOM Music. Il s'agira de mutualiser les bonnes pratiques et de renforcer la cohérence des actions.*
- 3. Renforcement des Capacités et Pertinence : Promouvoir l'accès des Comités aux programmes de formation et de soutien, notamment sur la sécurité du patrimoine et l'intégration des musées dans les politiques de développement durable, à l'image de ma contribution au Conseil Scientifique de Tiébélé. Mon engagement et ma capacité à fédérer des acteurs diversifiés seront au service d'un ICOM « plus transparent, agile, collaboratif et démocratique » (Plan stratégique 2022-2028 de l'ICOM).*

FONCTIONS

- ◆ Depuis février 2024 : Directeur Général du Musée National du Burkina Faso (MNBF)
- ◆ 2020-2024 : Directeur de la Communication et du Marketing du MNBF
- ◆ Depuis 2023 : Membre du Conseil Scientifique de la Cour royale de Tiébélé
- ◆ Depuis 2020 : Membre du Conseil Scientifique, Culturel et Technique du MNBF
- ◆ 2018-2020 : Membre de la Cellule Environnementale du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT)
- ◆ 2017-2020 : Chef de service de la coordination des référentiels nationaux du MCAT
- ◆ 2010-2015 : Technicien Supérieur de Musée et Graphiste au MCAT

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Depuis 2022 : Membre du Conseil d'Administration d'ICOM Music
- ◆ Janvier 2021 : Membre du Comité des résolutions de l'ICOM
- ◆ Depuis 2021 : Président d'ICOM Burkina Faso

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ 2019 : Master 2 en Management de Projets, Université Senghor d'Alexandrie
- ◆ 2017 : Diplôme en Muséologie, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)



Emmanuel Hamatwi

ICOM Zambia

FONCTIONS

- ◆ Chargé d'éducation,
Musée de Choma

Mon espoir et mon ambition est d'accomplir les objectifs suivants pour l'ICOM :

- 1. Représenter les Comités nationaux de l'ICOM avec efficacité et crédibilité pour promouvoir ses intérêts et ses valeurs à l'échelle mondiale.*
- 2. Cultiver la collaboration internationale parmi les Comités nationaux et avec les parties prenantes alliées.*
- 3. Assurer un leadership et appeler à une communication stratégique pour promouvoir la mission, les objectifs et les initiatives de l'ICOM.*

FONCTIONS À L'ICOM

- ◆ Président, ICOM Zambia (actuellement)
- ◆ Ancien membre, Comité d'Examen externe
- ◆ Membre, Comité du Plan stratégique (actuellement)
- ◆ Membre du CA, Alliance régionale ICOM Afrique
- ◆ Membre actif, CECA

FORMATION UNIVERSITAIRE

- ◆ Diplôme en éducation
- ◆ Certificat en développement des musées et de la communauté.
- ◆ Certificat en promotion du marketing touristique
- ◆ Certificat Musées et conservation



Statuts de l'ICOM

Statuts de l'ICOM, Article 12. Conseil consultatif

Section 1 – Composition

Le conseil consultatif est l'organe consultatif de l'ICOM. Il se compose des président(e)s (ou de leurs représentants désignés) des comités nationaux et internationaux, des alliances régionales et des organisations affiliées.

Section 2 – Fonctions du conseil consultatif

Le conseil consultatif conseille, sous la forme de recommandations, le conseil d'administration et l'assemblée générale sur les questions concernant la politique, les programmes, les procédures et les finances de l'ICOM, et peut également proposer des modifications aux Statuts. Il donne son avis sur des questions et des activités dans l'intérêt général de l'ICOM, à la demande du conseil d'administration.

Les recommandations sont préparées par les réunions séparées des comités nationaux et internationaux. Ces recommandations traitent, entre autres, du fonctionnement interne de l'Organisation, de la mise en œuvre du plan stratégique ou des résolutions adoptées par l'assemblée générale. Elles sont présentées par les porte-parole des comités nationaux et internationaux et débattues lors des réunions du conseil consultatif. Elles sont non contraignantes et envoyées au conseil d'administration pour examen. Le conseil d'administration donne dans les meilleurs délais son avis sur

la faisabilité des recommandations, leurs possibles suivi et mise en œuvre, lors de la réunion suivante du conseil consultatif.

Section 3 – Le président, le vice-président, le porte-parole des comités nationaux et le porte-parole des comités internationaux

Le/la président(e) et le/la vice-président(e) du conseil consultatif sont élu(e)s par les membres du conseil consultatif pour une durée de trois (3) ans. Conformément aux Statuts et au Règlement intérieur, le/la président(e) et le/la vice-président(e) du conseil consultatif peuvent exercer leurs fonctions pendant un maximum de deux (2) mandats consécutifs.

Le/la président(e) du conseil consultatif prépare, convoque et préside les réunions du conseil. Il/elle fait partie du conseil d'administration en qualité de membre ordinaire ex officio.

Le/la vice-président(e) assume les fonctions et les tâches attribuées par le/la président(e) ; il/elle veille à la bonne organisation et au fonctionnement correct des réunions du conseil consultatif ; il/elle fournit assistance lorsqu'elle est requise par le/la président(e) et convoque et préside les réunions en cas d'absence de celui-ci/celle-ci.

En cas de vacance du poste de président ou de vice-président, le conseil consultatif élit, au cours de la

réunion suivante, l'un (1) de ses membres pour être président ou vice-président et le/la remplacer pendant la durée restante de son mandat.

Section 4 – Réunion

Le conseil consultatif se réunit au moins une (1) fois par an en session ordinaire.

En consultation avec les porte-parole des comités nationaux et internationaux et le/la directeur(trice) général(e), le/la président(e) du conseil consultatif définit l'ordre du jour. Une convocation officielle à une réunion du conseil consultatif est adressée au moins trente (30) jours avant la date fixée pour la réunion par le/la directeur(trice) général(e) aux membres du conseil consultatif.

La convocation officielle mentionne la date, l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Les documents sont distribués dans un délai accordant suffisamment de temps à la réflexion et au débat entre les membres de l'ICOM, de préférence au moment de la convocation officielle.

Les réunions du conseil consultatif se tiennent dans les conditions définies dans la convocation officielle, conformément à l'article 25 des Statuts.

Section 5 – Rôle consultatif

Chaque comité national et comité international, chaque alliance régionale et chaque organisation affiliée ont droit de participer au conseil consultatif et à une (1) voix de consultation.

Un membre du conseil consultatif

peut se faire représenter par un autre membre de l'ICOM lors d'une réunion du conseil, mais personne ne peut détenir plus d'une (1) procuration. nombre de membres alors présents et représentés, le Conseil consultatif a le pouvoir de délibérer. Les décisions du Conseil consultatif sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés.

Section 6 – Quorum et décisions

Le quorum de participation des réunions du conseil consultatif est atteint lorsque cinquante pour cent (50%) des membres votants sont présents ou représentés. Seuls les représentants des organisations

affiliées qui ont indiqué leur présence à la réunion du conseil consultatif sont comptabilisés dans le quorum.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil consultatif se réunit à nouveau au même lieu, au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures, sur décision du/de la président(e) de la réunion. Quel que soit le nombre de membres votants alors présents et représentés, le conseil consultatif a le pouvoir de délibérer.

Les décisions du conseil consultatif sont prises à la majorité simple des membres votants présents et représentés.

Le procès-verbal des réunions du conseil consultatif est rédigé par le secrétariat, approuvé par le/la président(e) du conseil consultatif et mis à la disposition des membres du conseil consultatif.

Statuts de l'ICOM, Article 13.

Réunions séparées et porte-parole des comités nationaux et internationaux

Section 1 – Fonctions des réunions séparées

Les comités nationaux et internationaux se réunissent lors des réunions séparées des comités nationaux et internationaux, respectivement. Ces réunions sont préparées, convoquées et présidées par les porte-parole des comités nationaux et internationaux et ont pour but, entre autres, de préparer les recommandations à soumettre au conseil consultatif et de traiter toutes les questions spécifiques à chaque entité.

Section 2 – Organisation des réunions séparées

En consultation avec le/la président(e) du conseil consultatif et le/la directeur(trice) général(e), les porte-parole définissent l'ordre du jour.

Une convocation officielle à une réunion séparée est adressée au moins trente (30) jours avant la date fixée pour la réunion par le/la directeur(trice) général(e) aux président(e)s des comités nationaux et/ou des comités internationaux concernés.

La convocation officielle mentionne la date, l'heure et le lieu de la réunion séparée, ainsi que l'ordre du jour. Les documents sont distribués dans un délai accordant suffisamment de temps à la réflexion et au débat entre les membres de l'ICOM, de préférence au moment de la convocation officielle.

Les réunions séparées se tiennent dans les conditions définies dans la convocation officielle, conformément à l'article 25 des Statuts.

Le quorum de participation d'une réunion séparée est atteint lorsque plus de cinquante pour cent (50%) des membres votants sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, les comités se réunissent à nouveau au même lieu, au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures, sur décision du/de la président(e) de la réunion. Quel que soit le nombre de membres alors présents et représentés, la réunion séparée a le pouvoir de délibérer.

Les décisions des réunions séparées sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés.

Le procès-verbal des discussions est préparé par le secrétariat et approuvé et distribué par le/la porteparole concerné(e), puis transmis aux président(e)s des comités nationaux ou internationaux, respectivement.

Section 3 – Élection et rôle des porte-parole

Un(e) (1) porte-parole des comités nationaux est élu(e) par les président(e)s ou les représentants désignés des comités nationaux, et un(e) (1) porte-parole des comités internationaux est élu(e) par les président(e)s ou les représentants désignés des comités internationaux, pour une durée de trois (3) ans.

Cette élection a lieu lors de la conférence générale, pendant les réunions séparées respectives, et les personnes élues prennent leur poste à la fin de ladite conférence générale. Chaque porte-parole peut servir deux (2) mandats au même poste. Nul ne peut servir plus de quatre (4) mandats au total.

En cas de vacance du poste de porte-parole d'un comité national ou international, lors de sa réunion

suivante, convoquée sur décision du/de la président(e) du conseil consultatif, les président(e)s ou les représentants désignés des comités nationaux ou internationaux, selon le cas, élisent un (1) de leurs membres comme porte-parole des comités nationaux ou internationaux, qui remplace le/la porteparole pour la durée des fonctions restant à courir.

Règlement intérieur de l'ICOM, Article 4.2

Élection du président et du vice-président du conseil consultatif et des porteparoles des comités nationaux et internationaux

4.2.1 Élection du Président

Le Conseil consultatif élit, lors de ses réunions organisées en même temps que la Conférence générale de l'ICOM, son Président pour un mandat de trois (3) ans.

Une personne proposée à cette fonction par un Comité national et/ou international et/ou une Alliance régionale doit être un membre individuel de l'ICOM qui doit être ou avoir été membre du Conseil consultatif.

Le Directeur général envoie un appel à candidatures aux membres de l'ICOM au moins cinq (5) mois avant la date de début d'une Conférence générale.

Le Directeur général doit recevoir les candidatures au plus tard trois (3) mois avant le début d'une Conférence générale.

Le Directeur général communique les noms des candidats et leur notice

biographique qu'ils ont la possibilité de fournir, au plus tard trois (3) mois avant la date d'ouverture de la Conférence générale.

Le candidat à la fonction de Président ayant reçu le plus grand nombre de voix est élu, à condition qu'il obtienne plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages au premier tour.

Dans le cas où aucun candidat ne reçoit plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages exprimés, le candidat recevant le moins de voix sera éliminé et un vote supplémentaire sera organisé pour les candidats restants, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un candidat reçoive plus de cinquante pour cent (50%) des suffrages exprimés, et soit donc déclaré élu.

4.2.2 Élection du Vice-président

Le Conseil consultatif élit un Vice-président parmi ses membres.

Le candidat à la fonction de vice-président ayant obtenu le plus de voix est élu.

4.2.3 Élection des porte-paroles des comités nationaux et internationaux

Les réunions séparées des comités nationaux et internationaux élisent toutes deux un porteparole lors de leur première réunion après la conférence générale. Chaque porte-parole reste en fonction jusqu'à la première réunion qui suit la conférence générale suivante. Un porteparole peut être réélu une fois.

Seuls sont éligibles les membres individuels qui sont présidents (ou anciens présidents) d'un comité national ou international, selon le cas. Les candidatures peuvent être annoncées à l'avance ou présentées lors de la réunion séparée. À chaque réunion, le candidat qui reçoit le plus grand nombre de votes est élu.